



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 59273

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation de l'enseignement agricole public. L'enseignement agricole public a vu croître ses effectifs de manière spectaculaire au cours de la décennie écoulée sans que les moyens en personnels enseignants et d'éducation, en personnels ATOSS, en personnels sociaux et de santé ne lui soient accordés. Face à cette situation, des premières mesures de rattrapage ont été inscrites dans le budget 2001, marquant ainsi une rupture avec les budgets précédents. Les différents acteurs de l'enseignement agricole public demandent que l'effort ainsi engagé soit poursuivi et amplifié dans le cadre du plan pluriannuel pour l'enseignement. Il lui demande donc de bien vouloir se pencher sur ce dossier et de lui préciser ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000, respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été obtenus, permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant la loi de finances initiale pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires constatée. Ainsi, le ministère de l'agriculture et de la pêche a obtenu, par déprécarisations et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59273

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mars 2001, page 1745

Réponse publiée le : 2 juillet 2001, page 3824